

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2020**

11 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

**Expertise scientifique et technique à l'appui des efforts  
déployés à l'échelle nationale pour faire progresser  
le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires :  
l'expérience de la Norvège**

**Document de travail présenté par la Norvège**

*Résumé*

En Norvège, un réseau d'experts scientifiques et techniques, qui était organisé de manière très souple et informelle, a donné jour à un groupe national d'experts spécialisés dans les questions relatives au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La relation de confiance mutuelle et d'indépendance professionnelle entre ces experts et le Ministère des affaires étrangères a été essentielle pour la réussite du groupe dans ses activités de conseil aux responsables politiques du pays. Le présent document de travail détaille les aspects pratiques de la constitution et de la mise à profit d'un tel groupe d'experts.



## I. Introduction

1. Bon nombre des sujets abordés lors des forums internationaux, par exemple, lors des conférences d'examen et des sessions du Comité préparatoire, sont très spécialisés et demandent des connaissances et des compétences spécifiques que les délégations nationales n'ont pas nécessairement. La première difficulté à cet égard est d'admettre que l'on pourrait tirer parti des conseils d'experts scientifiques et techniques. La seconde, qui est aussi le sujet central du présent document de travail, est de déterminer quelles sont les ressources nationales appropriées et de les renforcer et les utiliser au mieux.

## II. Experts scientifiques et techniques

2. Parfois, l'expertise scientifique et technique voulue peut facilement et logiquement être trouvée auprès des organismes de recherche spécialisés. Et lorsque cela n'est pas le cas, nous avons pu constater qu'il était tout de même possible de dénicher les compétences professionnelles recherchées dans des institutions où elles sont utilisées dans le cadre d'activités ne relevant pas du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il est, par exemple, possible de trouver des personnes ayant l'expertise souhaitée dans l'industrie ou les organismes de recherche civils, les fondations indépendantes, les organismes publics, les divers centres publics de recherche ou les universités. Les connaissances et compétences scientifiques et techniques pertinentes existent même dans les petits États, mais il se peut que ces expertes et experts travaillent dans des lieux ou pour des institutions différents.

3. La Norvège a adopté depuis plusieurs années une approche associant méthode descendante et méthode participative pour remplir efficacement les fonctions consultatives. Le sujet principal du présent document de travail est la formation d'un groupe d'experts scientifiques et techniques venus d'institutions différentes pour fournir un appui au Ministère des affaires étrangères sur les questions relatives au Traité sur la non-prolifération, notamment le désarmement et la non-prolifération nucléaires et les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire.

4. Il y a plus de 10 ans, certains membres de ces institutions bénéficiaient occasionnellement de subventions individuelles à court terme pour réaliser des études spécialisées ou mener d'autres activités pour le compte du Ministère des affaires étrangères. Lorsqu'ils ont eu des possibilités de travailler sur des projets plus approfondis<sup>1</sup>, des experts et expertes appartenant à différentes institutions ont constaté qu'ils auraient intérêt à collaborer plus étroitement et ont donc uni leurs efforts dans le cadre d'une coopération informelle.

5. Ce groupe informel d'experts scientifiques et techniques appartenant à plusieurs institutions existe toujours aujourd'hui et continue de travailler pour le compte du Ministère des affaires étrangères ou en son nom. On trouvera dans l'encadré ci-dessous des informations supplémentaires sur le groupe d'experts norvégien. Nous pensons que nous avons pu relever de nouveaux défis et saisir de nouvelles chances en mettant en relation des personnes disposant des compétences pertinentes et en leur permettant de travailler ensemble malgré les séparations formelles qui existent entre les institutions, lesquelles n'auraient pas été en mesure d'apporter seules la réponse qu'il fallait. En associant les compétences, les connaissances et les intérêts de toutes

---

<sup>1</sup> Liés notamment à ce que l'on appelle désormais l'Initiative du Royaume-Uni et de la Norvège, dont les activités portent sur la vérification du désarmement nucléaire.

ces personnes, la Norvège a pu participer activement à la collaboration internationale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

6. D'autres États peuvent envisager différemment le fonctionnement et la gestion formelle de ce type de groupe consultatif d'experts scientifiques et techniques. Nous pensons cependant que l'idée simple qui consiste à recenser, regrouper et utiliser des compétences déjà disponibles au niveau national peut être appliquée avec succès dans de nombreux États.

**Groupe norvégien d'experts scientifiques et techniques  
sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires**

Le groupe est constitué de 5 à 10 personnes appartenant à 4 institutions :

- a) L'Institute for Energy Technology (une fondation), anciennement exploitant d'un réacteur de recherche ;
- b) Le NORSAR (une fondation), centre national de données sur la vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ;
- c) Le Norwegian Defence Research Establishment (une organisation gouvernementale) ;
- d) L'Autorité norvégienne de sécurité radiologique et nucléaire (organisme de contrôle public).

Ces quatre institutions fonctionnent très différemment et le groupe a bénéficié des connaissances variées et de la vaste expérience de chacun de ses membres, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de régimes de vérification, la participation à des inspections et à des exercices d'inspection, les inspections au titre des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'exploitation des installations nucléaires, ainsi que les études de base sur des questions relatives aux armes nucléaires.

Il n'existe aucun accord formel entre les quatre institutions concernant, par exemple, le partage des responsabilités ou les fonctions de supervision : les membres du groupe s'entendent sur ces questions selon les circonstances. Sur le plan stratégique, les tâches sont attribuées par le Ministère des affaires étrangères, en tant que donneur d'ordres, ou en fonction des propositions du groupe. De cette manière, les propositions et les besoins découlant des activités quotidiennes des membres du groupe permettent au Ministère de bénéficier de davantage de conseils scientifiques pour l'élaboration de ses politiques. Les membres du groupe réalisent des travaux techniques, en Norvège et lors de forums internationaux, avec peu ou pas d'encadrement, en fonction de leur propre expertise. Les membres du groupe et le Ministère se coordonnent sur le plan stratégique, en fonction des priorités politiques fixées par le Gouvernement norvégien.

Il est important de garder à l'esprit que le réseau norvégien d'experts scientifiques et techniques fonctionne en relation avec le Ministère des affaires étrangères, mais qu'il s'agit aussi d'un groupe de collaborateurs indépendant. L'indépendance relative du groupe lui permet de s'inscrire dans une perspective objective et scientifique, ce qui en fait un meilleur conseiller pour le Ministère.

La mise en place de ce réseau informel d'institutions présente également l'avantage d'avoir permis dans l'ensemble de resserrer les relations entre les institutions et les experts concernés.

Le financement du groupe d'experts norvégien passe par l'organisme de réglementation nucléaire, qui veille au respect des règles fixées par le Gouvernement en matière de comptabilité et d'établissement des rapports. Chaque institution continue de gérer son propre budget.

7. Les nombreux points d'interaction entre le Ministère des affaires étrangères et les experts scientifiques et techniques offrent un cadre permettant des échanges dans les deux sens, ce qui permet de sortir de structures et de pratiques qui conduiraient les experts à ne pas travailler sur des sujets contemporains présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques, ou seulement de manière parallèle. Par ailleurs, grâce à leur inclusion dans la planification et l'évaluation internes des politiques du Ministère, les membres du groupe ont acquis une meilleure compréhension du contexte et des politiques.

8. En retour, les relations du Ministère des affaires étrangères avec ces experts scientifiques et techniques lui ont permis d'élaborer de meilleures politiques. Cela est particulièrement vrai dans les domaines concernés par l'évolution rapide de la technologie ou pour les questions de respect des obligations, ce sujet se trouvant lui-même à l'interface entre les aspects politiques et techniques. Une approche stratégique de l'expertise scientifique et technique en reconnaît la valeur et la met à profit pour éclairer et influencer l'élaboration des politiques.

9. La confiance mutuelle entre les parties a joué un rôle fondamental dans l'expérience de la Norvège. Elle a permis à des personnes travaillant dans des institutions différentes de collaborer de manière informelle pendant des années. Elle a, en outre, simplifié les relations avec le donneur d'ordres, le Ministère des affaires étrangères, qui n'a pas cherché à microgérer les efforts de celles et ceux à qui il a demandé de le conseiller. En règle générale, les conseillers auxquels on fait confiance prennent davantage de responsabilités dans le cadre de leurs projets et travaillent mieux. Une telle coopération à long terme ne peut fonctionner que si tous les participants et toutes les institutions concernées ont l'impression d'en retirer des bénéfices sur le plan professionnel.

10. Pour que cette coopération à long terme porte ses fruits, encore faut-il que les moyens voulus soient mobilisés pour que le travail puisse être fait. Le Ministère des affaires étrangères s'est donc engagé à débloquer des ressources financières pour que ses experts externes restent suffisamment actifs et intéressés avec le temps, afin de préserver et d'approfondir leurs compétences. Le succès de la coopération dépend bien sûr de la précision des indications données par le Ministère en ce qui concerne la définition des objectifs des projets et l'assurance que ces objectifs sont cohérents avec les objectifs du Gouvernement en matière de désarmement et de non-prolifération. Cela passe notamment par une représentation plus équilibrée des genres au sein des délégations nationales.

11. Le groupe norvégien d'experts scientifiques et techniques a joué un rôle déterminant dans la position internationale adoptée par le pays en ce qui concerne la vérification du désarmement nucléaire. Il a permis la participation de la Norvège à plusieurs collaborations internationales, notamment l'Initiative du Royaume-Uni et de la Norvège (2007-2015), le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire (depuis 2015) et le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire (depuis 2015). Il a également fourni un appui au Ministère des affaires étrangères lors de plusieurs réunions du Traité sur la non-prolifération et lorsqu'il

présidait le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Il a également organisé, de manière indépendante, des exercices de vérification nucléaire en Norvège, à l'attention d'étudiantes et d'étudiants originaires de nombreux pays.

### **III. Observations finales**

12. Même les États qui ne sont pas dotés d'une grande industrie nucléaire disposent vraisemblablement d'une expertise scientifique et technique sur laquelle peuvent s'appuyer les autorités compétentes dans le cadre de leur travail sur les questions relatives au Traité sur la non-prolifération.

13. Une fois repérés, les experts scientifiques et techniques doivent recevoir des financements durables pour qu'une coopération mutuellement avantageuse puisse voir le jour. Cette coopération oriente les efforts déployés au niveau national sur la question du Traité sur la non-prolifération, renforce le dialogue et la coopération avec les autres États et est à l'avantage de toutes les parties.

14. En Norvège, un groupe d'experts organisé de manière très informelle et souple et travaillant pour le Ministère des affaires étrangères a fait ses preuves. Ce réseau est devenu un groupe national proposant une expertise sur des questions techniques relatives au Traité sur la non-prolifération. La relation de confiance mutuelle et l'indépendance professionnelle ont joué un rôle déterminant dans le succès de l'expérience de la Norvège.

---